



Syndicat de l'enseignement des Bois-Francs

3, rue Bécotte, Victoriaville, Qc G6P 8K6

Tél. : 819 357-9297 Téléc. : 819 357-4367

Courriel : secretariat@sebf-csq.ca site Web : sebf.ca

LE LIEN

28 janvier 2019
Volume 41, numéro 4



Mot de la présidente

Nancie Lafond

BONNE ANNÉE 2019 !

Nous amorçons maintenant la deuxième partie de l'année scolaire 2018-2019 et bien que la neige et le froid perdurent, nous nous dirigeons assurément vers la fin de l'année ! Mais avant d'en arriver là, nous avons quelques dossiers à faire avancer dont les priorités qui suivent !

À l'automne, nous avons entrepris les travaux pour le renouvellement de notre entente locale et nous mettons tout en œuvre pour obtenir un règlement satisfaisant dans les meilleurs délais. La liste de priorité d'emploi ainsi que les congés sans traitement à temps partiel demeurent au cœur de nos préoccupations. Nous faisons le point régulièrement avec nos personnes déléguées et une assemblée générale des membres pourrait se tenir dans les prochaines semaines.

Le SEBF assurera également un soutien aux enseignantes et enseignants dans l'élaboration des projets éducatifs. Des documents sont disponibles pour informer les membres sur le sujet.

Les consultations en vue du renouvellement de notre convention collective nationale se poursuivront d'ici juin 2019. En vertu des encadrements législatifs qui gouvernent les négociations du secteur public, les demandes syndicales devront être déposées avant le 30 octobre 2019.

Dans ce numéro

Le projet éducatif et les moyens de sa mise en œuvre	2
Fonds de solidarité FTQ — Saviez-vous que...	2
Conditions de travail et compressions budgétaires :	
Portrait de la situation dans les écoles du Québec	3
Planificateur de tâches 2019-2020	4
Négo locale — Informations	4

Enfin, nous inviterons les membres du SEBF à participer à une vaste consultation qui portera sur les assurances collectives que nous détenons actuellement avec SSQ. À l'automne prochain, la CSQ ira en appel d'offres et pour ce faire, il est important de connaître vos préoccupations en ce qui concerne les médicaments, les soins médicaux et les services de santé.

À cela s'ajouteront d'autres thèmes que nous avons l'habitude de traiter dont l'organisation scolaire.

En terminant, il n'est pas trop tard pour vous souhaiter une belle année 2019. Que vos désirs soient comblés à la hauteur de vos attentes tant sur le plan professionnel que personnel.

SUIVEZ-NOUS

SUR LA PAGE FACEBOOK DU SEBF



Le projet éducatif et les moyens de sa mise en œuvre

L'adoption du projet de loi n° 105 a entraîné des changements importants à la Loi sur l'instruction publique (LIP). Certains d'entre eux concernent le projet éducatif et les moyens retenus pour atteindre les objectifs et les cibles visées par le projet. Ces changements nécessitent que les établissements révisent leur projet éducatif au cours de la présente année scolaire.

Le projet éducatif

Le projet éducatif détermine, entre autres, les valeurs que l'établissement souhaite promouvoir et il structure les priorités d'action en vue de l'amélioration de la réussite des élèves. Il contient des cibles visées et les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et de ces cibles au terme de la période couverte par le projet éducatif. Il comporte donc les éléments suivants :

1. le contexte dans lequel l'école évolue et les principaux enjeux auxquels elle est confrontée, notamment en matière de réussite scolaire ;
2. les orientations propres à l'école et les objectifs retenus pour améliorer la réussite des élèves ;
3. les cibles visées au terme de la période couverte par le projet éducatif ;
4. les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visées ;
5. la périodicité de l'évaluation du projet éducatif déterminée en collaboration avec la commission scolaire.

Les orientations et les objectifs identifiés dans le deuxième paragraphe visent l'application, l'adaptation et l'enrichissement du cadre national défini par la loi, le régime pédagogique et les programmes d'études établis par le Ministre. Ils doivent être cohérents avec le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire (PEVR) qui a été adopté le 1^{er} juillet 2018.

Les cibles visées et les indicateurs

Tel que mentionné aux points 2 et 3, le projet éducatif doit contenir des cibles visées et des indicateurs qui y correspondent. Les cibles sont associées aux objectifs préalablement définis et représentent le résultat concret que l'on souhaite atteindre. **Rien dans les documents ministériels n'oblige les écoles à inscrire des cibles chiffrées.** D'ailleurs, nous avons appris que **la Commission scolaire n'avait aucune intention d'imposer des cibles quantitatives.** Nous vous suggérons donc de privilégier des cibles qualitatives pour éviter les effets non souhaitables qui pourraient découler de l'inscription de cibles chiffrées.

Les moyens de sa mise en œuvre

Le plan de réussite étant aboli, les moyens retenus pour atteindre les objectifs et les cibles visées par le projet éducatif sont désormais proposés par le personnel à la direction d'établissement. **Ces moyens ne font pas partie du projet éducatif.** La direction d'établissement approuve (accepte ou refuse) les propositions et le conseil d'établissement peut être informé de cette proposition mais **ce dernier n'a pas le pouvoir de l'approuver ni celui de l'adopter.** Si la direction d'établissement n'est pas en accord avec la proposition des membres du personnel, elle doit leur faire connaître ses motifs et demander qu'une nouvelle proposition lui soit soumise.



LE PROJET ÉDUCATIF
DE L'ÉCOLE ET
LES MOYENS DE
SA MISE EN ŒUVRE

En conclusion

Pour soutenir l'élaboration du projet éducatif, votre Centrale a produit une trousse d'information que le SEBF a remise aux personnes déléguées le 27 novembre dernier. Cette trousse contient un guide très bien fait qui offre les balises nécessaires à la conception du projet éducatif.



Nancie Lafond, présidente

Fonds de solidarité FTQ

Saviez-vous que...

- Le Fonds de solidarité de la FTQ gère un actif de 14,8 milliards de dollars et contribue de façon durable au développement de l'économie et de l'emploi au Québec ?
- La CSQ est partenaire du Fonds de solidarité depuis 1995 ?
- Au cours de la période se terminant le 30 novembre 2018, les rendements composés de l'actionnaire au Fonds ont atteint 5,8 % ?
- **Il est possible de profiter d'une retenue sur le salaire pour cotiser au Fonds et ainsi bénéficier de façon immédiate des déductions fiscales ?**

Je fais partie du réseau des responsables locaux pour le Fonds de solidarité FTQ et il me fera plaisir de répondre à vos questions. N'hésitez pas à communiquer avec moi.

Nancie Lafond



CONDITIONS DE TRAVAIL ET COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES : PORTRAIT DE LA SITUATION DANS LES ÉCOLES DU QUÉBEC

Dans les dernières années, des compressions financières ont affecté l'ensemble des ministères. L'éducation n'a pas fait exception. Une enquête réalisée au printemps 2018 par l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) à laquelle certains membres ont participé, présente une évaluation du sous-financement subi par les écoles publiques québécoises et brosse un portrait des conditions de travail des personnes qui y œuvrent, qu'elles soient enseignantes, professionnelles ou membres du personnel de soutien.

Principales conclusions :

- ≈ Depuis 2003-2004, les crédits alloués aux commissions scolaires ne permettent pas de combler l'augmentation des coûts de système. Pour y arriver, il aurait fallu bonifier de 1,4 G\$ les sommes versées en 2016-2017.
- ≈ La part du PIB consacrée aux dépenses publiques en éducation est également en baisse, celle-ci étant passée de 2,50 à 2,28 % entre 2003-2004 et 2016-2017. Rétablir le niveau de 2003-2004 équivaldrait alors à une augmentation des crédits versés par Québec de 873 M\$.
- ≈ D'après l'enquête réalisée par IRIS, les compressions dans les commissions scolaires ont des impacts négatifs sur les conditions de travail du personnel de l'éducation (personnel enseignant, professionnels et personnel de soutien) qui ont vu leur tâche s'alourdir dans les dernières années.
- ≈ Le nombre d'élèves présentant un handicap ou des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA) a connu une hausse de 34 % pendant la même période, ce qui affecte l'ensemble du personnel de l'éducation.

À cela s'ajoute un bon nombre d'élèves qui ne sont pas reconnus comme HDAA, mais qui devraient l'être, selon les enseignants.

- ≈ Toutes les catégories d'emploi affirment faire un nombre important d'heures supplémentaires. En plus d'être plus nombreuses qu'avant, une fraction seulement de celles-ci est reconnue en temps ou en argent. Alors que toutes les heures supplémentaires des enseignants tombent dans cette catégorie, entre 30 et 40 % de celles des professionnels et du personnel de soutien ne sont pas reconnues.

Selon l'enquête, le manque de ressources tant humaines que matérielles ajoute à la difficulté du personnel de l'éducation d'effectuer son travail adéquatement.

- ≈ Près du tiers des enseignants et un cinquième des professionnels et du personnel de soutien disent vivre de l'épuisement émotionnel en lien avec leur travail.
- ≈ De bons liens avec leurs collègues, qu'ils soient de la même catégorie d'emploi ou non, permettent tout de même d'améliorer le climat de travail. Cependant, les compressions ont eu comme effet d'augmenter les tensions entre collègues et d'isoler les travailleuses et travailleurs.
- ≈ Les priorités des membres du personnel de l'éducation pour améliorer le système éducatif du Québec misent avant tout sur les services offerts aux élèves. Ils suggèrent ainsi de diminuer le nombre d'élèves par classe et de donner plus de ressources aux élèves en difficulté.

Pour consulter l'étude :

iris-recherche.qc.ca/publications/travail-edu

PLANIFICATEUR DE TÂCHES 2019-2020



Nous recherchons une photo ou un dessin pour illustrer la page couverture du planificateur de tâches 2019-2020 distribué aux 1 100 enseignantes et enseignants de notre territoire. Pour être retenue, cette œuvre doit :

- Pouvoir être reproduite dans un format d'environ 5,5 X 5,5 pouces (13,5 X 13,5 cm) ;
- Être originale (pas de reproduction) ;
- Présenter un sujet qui convient à l'illustration d'un planificateur de tâches destiné au personnel enseignant ;
- Être reproduite gratuitement pour l'illustration de la couverture du planificateur de tâches 2019-2020 (autorisation de l'enseignante ou de l'enseignant).

Si plus d'une œuvre est soumise au Syndicat, le Conseil administratif déterminera les modalités qui permettront de choisir une production. Pour l'édition 2018-2019, c'est une œuvre de **M^{me} Josée Lemieux**, enseignante à l'école Sacré-Cœur de Princeville, qui figure sur notre planificateur.

Rappelons que la distribution du planificateur permet au Syndicat de remettre, à chaque année, plus de 2 500 \$ à des organismes sans but lucratif qui œuvrent auprès des jeunes ou des familles de notre région.

Date limite pour faire parvenir votre œuvre au SEBF : [vendredi, le 22 février 2019 à midi.](#)

NÉGO LOCALE

Pour le meilleur et pour nous tous !

INFORMATIONS

En date du 17 janvier 2019, lors de notre dernière rencontre avec la Commission scolaire, tous les documents des demandes de part et d'autre ont été déposés officiellement. Quelques points, tant du côté patronal que du côté syndical, sont convenus, mais sur la table se trouvent encore les dossiers chauds que sont la liste de priorité et les congés sans traitement. De bonnes discussions sont entamées sur ces sujets et nous travaillons très fort pour faire valoir nos arguments. On souhaite finaliser le tout d'ici avril 2019. Votre précieuse collaboration au sondage sur les congés sans traitement nous a grandement aidés à bien cibler vos attentes. Il est certain que nous aurons encore besoin de vous dans un futur très proche. N'hésitez pas à demander des précisions à votre déléguée ou délégué !

François Gagnon,
pour l'équipe de négociation

